

RISK MANAGEMENT

Rapport Ricol : trente recommandations face à la crise financière



**Sandrine
Decoster**

Consultant Manager

Dans le cadre de la présidence de l'Union européenne, le chef de l'État français a sollicité René Ricol pour établir un rapport sur la crise financière internationale. Ce rapport, remis le 2 septembre 2008, comporte une analyse de la crise et des recommandations concrètes pour y faire face.

Le rapport Ricol a un double objectif. Dans un premier temps, établir un diagnostic précis de la situation, des facteurs ayant contribué à amplifier les effets de la crise et dénombrer les initiatives déjà prises. Dans un second temps, formuler des propositions d'actions concrètes à court terme pour un retour de la confiance et proposer des réformes à engager pour permettre à l'Europe d'être mieux armée face aux crises financières.

DIAGNOSTIC DE LA CRISE ET DES INITIATIVES PRISES

Le rapport revient d'abord sur les origines de la crise et les dysfonctionnements importants souvent liés à la complexité et l'opacité des instruments financiers. En signalant au passage que tous les effets de la crise ne sont pas encore connus. Pour preuve, les turbulences actuelles des marchés boursiers. Le rapport recense ensuite l'ensemble des initiatives ou propositions formulées par diverses institutions à caractère privé ou public (encadré 1). De cette analyse ont été tirés douze thèmes stratégiques pour lesquels le rapport

expose les enjeux, les débats, des orientations ou des solutions :

- la mise en œuvre des recommandations de l'Ecofin et du G7 ;
- l'amélioration des normes de transparence de l'information financière ;
- la pro-cyclicité due notamment à la combinaison des normes comptables et prudentielles ;
- les insuffisances dans les systèmes de gestion du risque et de gouvernance d'entreprise ;
- les agences de notation ;
- le rôle des auditeurs ;
- les rémunérations dans l'industrie financière ;
- la protection des investisseurs individuels, des emprunteurs et des détenteurs de polices d'assurance ;
- l'amélioration de la transparence et de l'organisation des marchés ;

« La priorité doit être donnée à très court terme à ce qui est de nature à restaurer la confiance, c'est-à-dire à la gouvernance des institutions financières. »

- l'optimisation de l'architecture institutionnelle de la régulation ;
- la révision de l'articulation entre régulation et surveillance ;
- la directive Solvabilité 2.

TRENTE RECOMMANDATIONS

Le rapport propose des solutions concrètes et immédiates pour faire face à la crise. Elles sont articulées autour de sept principes généraux : renforcer le rôle politique clé de l'Ecofin ; concrétiser les ambitions du processus Lamfalussy ; fixer des objectifs politiques clairs ; accélérer le processus de décision sur les sujets prioritaires ; mieux se préparer à gérer les crises futures au niveau mondial ; progresser vers la convergence mondiale des normes ; et enfin, améliorer l'architecture globale de la régulation.

Elles s'adressent aux politiques, aux régulateurs, aux superviseurs mais aussi à l'industrie financière, aux acteurs du marché et à leurs propres organisations représentatives.

QUELLE PRIORITÉ DONNER AUX RECOMMANDATIONS ?

La priorité doit être donnée à très court terme à ce qui est de nature à restaurer la confiance, c'est-à-dire à

**Laurence
Barroin**

Associée

VBF Consulting

1. RAPPORT RICOL

Les initiatives et propositions déjà formulées

■ Les propositions du FSF couvrent un large spectre dont celui de la transmission d'informations par les institutions financières, celui de la coopération transfrontalière en matière de gestion des crises et de la coopération entre autorités, ainsi que celui de la rémunération dans l'industrie financière.

■ La feuille de route de l'Ecofin de mai 2008

propose de renforcer le processus Lamfalussy sur la supervision financière.

■ Le comité de Bâle souligne l'importance de renforcer la surveillance de la gestion des risques dans les banques, leurs pratiques en matière de scénarios de crise et exige d'elles une meilleure gestion et information de leurs engagements

hors bilan.

■ Les travaux de l'IASB ou du Comité européen de régulation des valeurs mobilières (CESR) sur la valorisation des actifs illiquides.

■ L'action des Banques centrales qui se coordonnent pour injecter de la liquidité sur les marchés et pour étendre la liste des actifs éligibles en tant que garantie.

la gouvernance des institutions financières et à leur aptitude à gérer leurs risques ainsi qu'au fonctionnement des agences de notation.

Les termes du rapport ont été approuvés dans leur ensemble par le chef de l'État qui a, sur cette base, avancé un certain nombre de propositions dont principalement la révision des principes de rémunération dans l'industrie financière; la lutte contre les dangers de la combinaison des normes comptables et des règles prudentielles lorsque la liquidité des marchés diminue, voire disparaît; la limitation du développement des marchés en dehors des règles de surveillance et un meilleur suivi des

mouvements de liquidité. Il prône également le développement du dialogue avec les États-Unis, le Japon et les puissances économiques émergentes pour assurer la coordination des approches de régulation et de supervision et progresser vers la convergence des normes et des pratiques au niveau mondial.

LES IMPACTS POUR LES RÉGLEMENTATIONS

Une révision des piliers 2 et 3 de Bâle II semble inévitable et trois recommandations du rapport Ricol doivent nous y préparer. La recommandation 3 préconise de compléter les rapports officiels par des expertises indépendantes sur les questions prudentielles. La recommandation 8 fait la promotion d'une supervision coordonnée, voire commune des banques et des assurances. La recommandation 17 prévoit la réduction de la pro-cyclicité des exigences réglementaires en capital. Celles-ci devraient être flexibles en fonction de critères exogènes ou endogènes.

Les normes IAS/IFRS n'échapperont pas non plus à une révision plus ou moins profonde en fonction des choix qui seront opérés. La recommandation 22 préconise d'accentuer la convergence des normes comptables

« La recommandation 28 prévoit de réformer la gouvernance de l'IASB pour renforcer la coordination entre l'IASB et les régulateurs bancaires. »

internationales (IFRS) et américaines (US GAAP). La recommandation 28 prévoit de réformer la gouvernance de l'IASB pour renforcer la coordination entre l'IASB et les régulateurs bancaires. La recommandation 12 avance trois options pour régler la question de la valorisation des actifs financiers sur des marchés illiquides. La première option serait de substituer au *mark to market* des actifs de crédit un *mark to model* prenant en compte divers facteurs de risque prescrits par le régulateur (risques de liquidité, de modèle, de contrepartie). La deuxième option serait d'autoriser les banques à reclasser des actifs du *trading book* vers une section d'investissements gérés sur la base de *cash flows* à moyen terme. La troisième option serait de créer un nouvel instrument, avec des règles prudentielles et des normes comptables spécifiques pour permettre de gérer certains produits illiquides.

L'ÉTHIQUE SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

Mais au-delà des réglementations, un deuxième volet apparaît clairement celui du retour de "l'éthique sur le devant de la scène". Le rapport Ricol appelle les acteurs du marché à s'engager en matière de saines pratiques et de respect des individus pour "empêcher que les institutions financières ne contribuent à la fragilisation des ménages et ne les mettent en danger, en leur prêtant des fonds à des conditions qu'ils ne peuvent supporter". Cela sera aussi le pivot du retour à la confiance. ■

2. PROFIL

René Ricol

■ Expert comptable de formation, René Ricol a été notamment président du Conseil supérieur de l'Ordre des experts comptables (1994 à 1998). Il est membre élu depuis 1997 au *board* de la Fédération internationale des experts comptables (IFAC) qui regroupe les organisations professionnelles de 119 pays.

Il est également impliqué dans les travaux en faveur des entreprises et de l'emploi : président de l'Observatoire des délais de paiement (1991 à 1998), un des fondateurs et animateur du mouvement Tous pour l'emploi, président depuis septembre 2006 du Conseil d'orientation de France investissement.

Il est un des fondateurs du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés spécialisé dans l'expertise financière indépendante et de la gestion du risque financier.